

CHAPITRE 9

TOURNOIS

A. MODALITES GENERALES CONCERNANT LES TOURNOIS

Art. 901: Dispositions générales

- a. Chaque club et chaque centre de bowling reconnu par la FSBB, ainsi que la FSBB elle-même, peuvent organiser un tournoi.
- b. Les membres du Comité organisateur doivent être en possession d'une licence " L" et sont responsables du bon déroulement du tournoi et du respect des règlements.
- c. Ils sont tenus de demander auprès de la FSBB un numéro d'homologation pour leur tournoi, conformément aux dispositions du présent règlement.
- d. Un tournoi World Bowling/ETBF ne peut être organisé que dans un centre de bowling en possession d'un certificat d'homologation type A.

Art. 902: Types de Tournoi

Tournoi World Bowling

- Est un tournoi ouvert aux joueurs de 2 ou plus Zones World Bowling.
- A ce tournoi, ne peuvent participer que des joueurs appartenant à des Fédérations non affiliées à l'ETBF, sauf si World Bowling donne son approbation.
- Pour obtenir l'approbation de World Bowling, il faut que le tournoi soit d'abord approuvé par la FSBB et l'ETBF.

Tournoi ETBF

- Est un tournoi uniquement ouvert à des joueurs appartenant à 5 Fédérations affiliées à l'ETBF.
- Ce type de tournoi nécessite l'approbation de la FSBB et de l'ETBF.
- Pour obtenir l'approbation de l'ETBF, le tournoi doit d'abord être approuvé par la FSBB.

Tournoi Open FSBB

- Est un tournoi ouvert aux joueurs de la FSBB ainsi qu'aux joueurs de maximum 3 autres fédérations membres de l'ETBF.
- Ce type de tournoi nécessite uniquement l'approbation de la FSBB.

Tournoi FSBB

- Est un tournoi uniquement ouvert aux joueurs affiliés auprès de la FSBB.
- Ce type de tournoi nécessite uniquement l'approbation de la FSBB.

Art. 903: Droit d'inscription - Contribution

- a. Le droit d'inscription ainsi que la contribution par participant seront fixés annuellement par le Conseil d'Administration de la FSBB.
- b. Lorsqu'un tournoi est annulé, le droit d'inscription n'est pas remboursé.
- c. Les organisateurs qui n'ont pas organisé leur tournoi la saison précédente perdent leur droit de date.
- d. Le paiement du droit d'inscription doit se faire dès réception de la facture.

Art. 904: Homologation du tournoi

- a. La demande d'obtention d'un numéro d'homologation FSBB pour l'organisation d'un tournoi ne peut se faire que sur le formulaire officiel de demande accompagné du règlement du tournoi bilingue.
- b. En cas d'organisation d'un tournoi World Bowling ou ETBF, le secrétariat après réception du formulaire de demande, enverra ces documents à World Bowling - ETBF pour l'obtention d'une homologation internationale. L'organisateur est responsable pour le paiement des redevances World Bowling – ETBF.
- c. Lorsque le secrétariat de la FSBB est en possession de tous les documents, un numéro d'homologation sera accordé.
- d. Après homologation par la FSBB, le tournoi est repris dans le calendrier annuel de la FSBB.

Art. 905 : Contenu du règlement

Il est obligatoire de reprendre les points suivants dans le règlement du tournoi.

- a. Le type de tournoi.
- b. Le numéro d'homologation du tournoi.
- c. La liste complète et détaillée des prix (bons de réduction, des bons de valeur, des trophées, des prix de tombola et des prix en nature ne peuvent pas faire partie de la masse de prix).
- d. Le règlement complet du tournoi, rédigé en français et en néerlandais.
- e. La manière de calculer le handicap pour les joueurs sans moyenne.
- f. Les frais de participation par joueur.
- g. Le calendrier des shifts.
- h. Possibilité et frais d'inscription pour les ré-entry.
- i. L'horaire de la maintenance des pistes.
- j. Le nom et l'adresse du centre de bowling où le tournoi a lieu.
- k. Le nom de l'organisateur (club ou centre de bowling).
- l. Le nom du responsable du tournoi.
- m. La façon de désigner les vainqueurs en cas d'ex aequo et d'égalité des quilles.
- n. Le nombre minimum et maximum de joueurs ou d'équipes par piste.
- o. Comment s'effectue la répartition des pistes.
- p. Que les règlements du jeu de bowling de la FSBB sont d'application.
- q. Le profil de huilage.

Art. 906: Modifications - Envoi

- a. Une modification aux règlements et/ou la demande doit parvenir au secrétariat au moins 2 semaines avant le début du tournoi.
- b. Une modification n'entre en vigueur qu'après autorisation écrite de la FSBB.
- c. Les modifications qui ne sont pas reprises dans la brochure du tournoi doivent être affichées au tableau des résultats et annoncées au début de chaque shift.

Art. 907 : Organisation, conduite et rapports

Le comité organisateur et le responsable du tournoi doivent respecter les points suivants :

- a. Lors d'un tournoi World Bowling ou ETBF minimum un referee national reconnu doit être présents pendant toute la durée du tournoi. Celui-ci est désigné par le responsable des referees. Les frais de déplacement sont à charge de l'organisation.
- b. Le ré-entry est autorisé s'il est prévu dans le règlement du tournoi. La série la plus haute compte pour le classement final du tournoi. Toutes les séries sont reprises pour la moyenne officielle de la FSBB. Pour les joueurs ayant le droit vu leur moyenne de participer au classement du Bowler of the Year la 1^{ère} participation rentrera en ligne de compte. Les ré-entry ne seront pas prises en compte.
- c. Des boosters ne sont alignés que dans la mesure où ils complètent une paire de pistes et ce afin de maintenir le rythme du jeu. Ils ne peuvent pas par après participer au tournoi.
- d. Les plaintes concernant les scores doivent être déposées immédiatement après la parution des résultats.
- e. Les prescriptions concernant le conditionnement des pistes de bowling doivent intégralement être respectées pendant toute la durée du tournoi.
- f. Une liste des vainqueurs doit être disponible lors de la remise des prix, pour pouvoir signer comme preuve de réception des prix.

Le responsable du tournoi fera parvenir à la FSBB, endéans la semaine à compter du dernier jour du tournoi, les informations suivantes:

- a. La liste détaillée des gagnants et de leurs prix, dans l'ordre du classement.
- b. Un CD, le print-out ou un document e-mail avec les données suivantes : la liste complète des participants avec leur numéro de licence et leurs scores individuels scratch (entry + re-entrys), finales éventuelles comprises.
- c. Les re-entry doivent être numérotées.
- d. Les rapports des referees pour les tournois World Bowling – Tournois ETBF.

Art. 908 : Moyennes

- a. Pour les membres FSBB, la moyenne figurant sur la carte de licence doit servir de base pour l'attribution des bonus, handicap ou répartition en catégories.
- b. L'organisateur peut, dans son règlement, déterminer le nombre de jeux pour l'attribution du handicap.
- c. Les joueurs étrangers (ères) ayant également une licence belge doivent présenter leurs deux licences. La plus haute moyenne est prise en considération pour le tournoi. Leurs résultats doivent être transmis à la FSBB avec leur numéro de licence belge.
- d. Les joueurs étrangers (ères) sans licence FSBB doivent présenter la carte de membre de leur fédération nationale respective.
- e. Les déclarations concernant la moyenne, établies par des clubs, ne sont pas valables.
- f. En l'absence de moyenne officielle, les règles prévues dans le règlement du tournoi doivent être observées.

Art. 909 : Droit de participer

- a. Un tournoi reconnu est accessible à tout(e) joueur en possession d'une licence "L".
- b. Les Tournois World Bowling et ETBF sont accessibles aux joueurs en possession d'une licence internationale décernée par leurs fédérations nationales respectives et en règle d'affiliation auprès de l'ETBF et de World Bowling.
- c. La licence "L" de la FSBB est une licence internationale.
- d. Un joueur ou une joueuse officiellement suspendu(e) ne peut participer.

Art. 910 : Infractions

Toute infraction à ce règlement est sanctionnée selon les Règlements de la FSBB.

Art. 911 : Arrangements spéciaux

- a. Tournois de jeunes
 - Tous les jeunes joueurs affiliés auprès de la FSBB avec une licence « Y » ou « L » peuvent participer.
 - Il est autorisé d'élargir le champ des joueurs jusqu'à 25 ans maximum avec une licence "L".
 - Les prix en espèces sont autorisés tout en tenant compte de la législation belge.
- b. Tournois pour vétérans
 - Seuls les joueurs ayant atteint l'âge de 50 ans le premier jour du tournoi peuvent participer.
 - Les joueurs doivent être affilié(e)s auprès de la FSBB avec une licence L.

B. COMPETITIONS DE PROMOTION

Art. 912 : Modalités générales

- a. Les centres de bowling, les clubs de jeunes, les clubs de seniors et la Fédération peuvent organiser des compétitions de promotion.
- b. Le Comité organisateur, composé de membres en possession d'une licence-L, est responsable du bon déroulement et du respect des règlements.
- c. La demande d'organisation d'une compétition de promotion est envoyée avec le règlement à la FSBB qui accordera un numéro d'inscription.
- d. Un tournoi de promotion ne peut pas être organisé durant la période d'un tournoi agréé
- e. La formule est libre de choix

Art. 913 : Prix

Seuls des prix en nature, des bons de valeur et des trophées sont autorisés.

Art. 914 : Participation aux Compétitions de promotion

Tout le monde peut participer à une compétition de promotion, Les parties jouées n'entrent pas en ligne de compte pour la moyenne nationale.

Art. 915 : Droits d'inscription

Il n'y a pas de droit d'inscription auprès de la FSBB.